

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu et commentaires

Après la désignation du rapporteur de séance et l'adoption des deux derniers compte-rendus assortis de quelques remarques de pure forme, le conseil municipal aborde les points de l'ordre du jour.

— Ainsi il adopte le versement d'une **subvention de 100€ pour l'association ARPPM** (Association Rencontres et Patrimoine en Pays Martelais)

— **Demande de subvention voyage scolaire Angleterre – collège les 7 tours**

Le conseil municipal valide et adopte la demande de subvention de 50€ par élève de la commune.

— **Indemnité de gardiennage**

Le conseil municipal attribue à Monsieur Jean Robert MINKOKO MBONG ASIN, curé de Martel, la somme de 384,74€ au titre de l'indemnité de gardiennage des églises de Martel, Gluges, Loupchat et Murel pour la période du 1er janvier au 08 octobre 2023. En effet, ce dernier a quitté ses fonctions en cours d'année et est remplacé par un nouveau curé qui ne loge plus sur la commune.

Notre commentaire : Le départ du curé de Martel relance une question que nous avons maintes fois évoquée : le devenir du presbytère. En effet, ces locaux sont importants pour la commune. Il doivent être récupérés. Deux possibilités existent :

- création de logements avec mise en location assurant ainsi des sources nouvelles de revenus pour la commune

- hébergement d'associations, comme l'école de musique par exemple, qui ne peuvent rester dans la Raymondie pour des questions de sécurité

— **Création d'emplois permanents et d'emplois non-permanents**

Création de 4 emplois à temps complet :

- Un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation, à temps complet à compter du 01/01/2023

- Un emploi non permanent aux services techniques à temps complet, justifié par l'accroissement des activités liées aux animations,

- Deux emplois non permanents à temps complet au service animation en raison des variations des effectifs au service périscolaire et extrascolaire.

Création de 3 emplois à temps partiel :

Emplois non permanents, 3 postes à temps partiel au service animation (7 heures hebdomadaires - 10 heures hebdomadaires et 30 heures hebdomadaires), justifiés par des variations des effectifs au service périscolaire et extrascolaire.

Délibération de principe de remplacement d'agents indisponibles

Le conseil municipal autorise le maire à pourvoir au remplacement d'agents rendus indisponibles. A cette fin, le budget devra prévoir une enveloppe de crédits spécifiques.

Notre commentaire : Les charges de personnels de la commune sont à un niveau historiquement élevé. C'est pourquoi, la gestion actuelle du personnel peut s'avérer difficile. Lors de précédents conseils, nous avons effectivement noté un accroissement des effectifs dans les services périscolaire et extrascolaire. Par ailleurs, nous avons insisté sur le fait que le renforcement des moyens dans les services techniques doit s'accompagner de reprises d'activités aujourd'hui sous-traitées. Le conseil a validé les demandes.

En ce qui nous concerne nous resterons extrêmement vigilants sur la gestion des comptes de la commune et tout particulièrement les charges sur lesquelles les marges de manoeuvre sont réduites.

— Décisions modificatives

Plusieurs modifications d'imputation budgétaire, purement techniques ont été validées par le conseil municipal.

— Tarifs des services publics locaux 2024

Le conseil valide les propositions de la commission des finances en date du 28 novembre 2023 visant à réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2024.

Les tarifs des services communaux figurent dans le tableau annexé en fin de compte-rendu.

Notre commentaire : Il est à noter une importante augmentation des tarifs de la cantine scolaire par le département qui fournit les repas (+10%). Pour soutenir les familles, le conseil décide d'apporter une participation de 25 centimes par repas. (4,30 € en 2023, 4,50 € en 2024).

Au cours du mandat précédent, ce sujet était une préoccupation majeure. En effet, au coût du repas s'ajoutent des coûts de personnels dédiés aux écoles de Martel, rémunérés par la commune, et l'accompagnement des enfants pour la traversée de Martel. **La commune devra revoir ses projets dans ce domaine pour limiter ce coût exponentiel.**

En regard de ces tarifs, le repas servi par l'Ehpad au Centre de loisirs sera facturé 4,22 €. Ne serait-il pas judicieux que tous les repas soient fournis par l'Ehpad (moins chers, meilleure qualité, économie de personnel etc.) ?

— Affiliation au CESU

L'adhésion de la commune au CESU (Chèques Emplois Services Universels) permet aux parents et aux habitants de payer les prestations fournies en utilisant les chèques emplois services.

Le conseil municipal valide l'affiliation au CESU.

— Achat d'un tracteur et d'une épareuse :

M. Levet informe le conseil municipal du projet d'acquisition d'un tracteur agricole et d'une épareuse pour les services techniques.

Le projet global coûte 101 500€ HT. Le loyer mensuel : 1350€ pendant 7 ans avec valeur résiduelle de 15 540€ et la possibilité de rachat du crédit-bail sans pénalités.

Cette acquisition se fera sous la forme d'un crédit-bail.

M. Levet nous confirme que l'utilisation de ces matériels permettra la reprise d'au moins 9000€ de sous-traitance et l'amélioration de nombreuses autres activités techniques.

Le conseil valide la demande.

— **Informations et questions diverses**

- **Contentieux Free** : Le Maire informe le conseil que la mairie a perdu son recours contre Free concernant l'installation du pylône sur le chemin montant à Louchapt. Il n'y aura pas appel de cette décision car les chances de gagner sont quasiment inexistantes.

- **Réfection du lavoir** : La part de Cauvaldor est de 7000€, sur une base de 13 000€ environ.

- **Prime pouvoir d'achat** : La municipalité souhaite faire un geste pour les salariés de la commune avec le versement d'une prime dite de « pouvoir d'achat ».

- **Fermeture de la gare de Gramat** : Suite à une lettre adressée à la mairie, le conseil décide de soutenir, sur notre proposition, le collectif dans son action contre sa fermeture. Un courrier sera préparé en ce sens.

Notre commentaire : Nous sommes complètement en accord avec cette démarche. La relance du train est une nécessité pour nos régions. A l'heure où on remet en fonctionnement les trains de nuit, une telle décision serait absurde. Par ailleurs, le « déferrage » de voies existantes doit être combattu. Leur réutilisation doit être étudiée.

- **Festivités** - marché aux truffes et marché de Noël des commerçants

- **Téléthon** : malgré une météo très humide, 2500 euros ont finalement été récoltés

- **Plantation du verger conservatoire** avec les jeunes du collège à Monti.

Notre commentaire : Cette initiative organisée avec la commission du développement durable a pour objectif de sensibiliser les jeunes de la nécessité à conserver les vieilles espèces endémiques de notre région. Souvent sacrifiées par le remembrement et l'agriculture intensive, ces espèces fruitières sont un patrimoine inestimable. Par ailleurs, lorsque les arbres seront à même de donner des fruits (pommes, pêches, cerises etc.) ils pourront être cueillis par les martelais(es) dans le respect des plantations.

- **PLUiH** : M. Verdier, membre de la commission urbanisme de Cauvaldor nous informe que le projet de règlement et zonage du PLUiH serait proposé en commission urbanisme de Martel en janvier...

Notre commentaire : Dont acte. Mais pour l'instant, au vu des dernières propositions qui nous ont été soumises et qui n'étaient pas du tout conformes à notre attente, nous ne partageons pas cet optimisme. De plus, nous attendons toujours une présentation en commission du projet d'aménagement de la zone artisanale.

Par ailleurs, un bilan du Scott serait soumis au vote du conseil municipal de Janvier. Là aussi nous sommes très circonspects. En effet, nous restons sur un simulacre de débat lors de la pseudo-présentation du PADD (partie développement durable du PLUiH)... 110 pages expédiées en moins

de 8mn ! Si cela devait se reproduire pour le Scott ou le PLUiH, nous ne l'accepterons pas et ne serons pas des « élus godillots »

Nos questions :

- **Etat des voiries :** Sujet récurrent mais la dégradation des trottoirs et des voies de circulation posent des problèmes de sécurité en particulier le chemin Monti, devant la Banque Populaire ou le passage piéton en bas du Barri de Brive...Même si le temps a favorisé leur dégradation, nous demandons que les réparations soient effectuées.

- **Médiathèque :** Madeleine Cayre note que la Médiathèque a beaucoup de succès mais qu'en contre-partie la charge de travail assumée par les bénévoles depuis 11 ans est de plus en plus importante, et qu'une solution doit être étudiée pour l'emploi d'un-e professionnel-le. Emplois aidés, temps partiel en partage avec d'autres communes....Mme Coumes précise que la présence de la bibliothécaire itinérante de Cauvaldor a apporté un plus...

- **VVF :** Nous demandons où en sont les retours d'appel à projet sur le VVF. Le maire nous informe qu'une séance de travail du conseil municipal est programmée le 13 janvier pour étudier les dossiers et définir la suite à donner. C'était notre demande, nous participerons à ces travaux.

- **Compostage et tri des déchets:** Avec l'obligation du compostage pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2024, nous interrogeons sur la façon de l'appliquer. Des composteurs municipaux sont mis à la disposition des martelais-es, mais force est de constater que leur gestion n'est pas aisée et le compostage des particuliers totalement incontrôlable. Et pourtant, lorsqu'on le pratique sérieusement, le volume des déchets rejetés dans les bennes est considérablement réduit. Cela permet aussi à la communauté de faire de significatives économies (ainsi que sur nos impôts)...

Par ailleurs, nous notons que le tri sélectif se dégrade. Plus de 30 % des tris non conformes partent à l'incinérateur. Cela a un coût considérable pour la collectivité ! Nous insistons une nouvelle fois sur l'état de saleté des poubelles vertes qui ne sont quasiment jamais lavées et n'incitent pas du tout à la démarche citoyenne de tri des déchets. Nous n'avons cessé de faire remonter ce problème de nettoyage, à charge de Cauvaldor, mais comme sur d'autres sujets rien ne redescend...

- **Suites de l'incendie rue Droite :** Nous souhaitons revenir sur ce dossier afin qu'un bilan soit tiré avec l'ensemble des acteurs et notamment les pompiers. Lors de cet incendie, sans le métier, le savoir-faire et le professionnalisme de l'ensemble des équipes de secours, nous aurions pu connaître une catastrophe bien pire. Il est de notre devoir d'élus d'en faire une analyse approfondie. En effet, la rapidité d'intervention est une composante essentielle, l'accès libre des rues doit être garanti en toutes circonstances. De même, rien ne doit gêner le bon fonctionnement des bornes à incendie.

Dans une ville avec des bâtiments datant du moyen-âge, il existe de très nombreuses venelles construites afin d'éviter la propagation du feu aux maisons voisines. Elles doivent être maintenues et entretenues. Le maire partage notre demande et nous confirme qu'une réunion d'analyse aura lieu. Nous y participerons.

REGIES SALLES COMMUNALES

Si expo sans vente la salle est gratuite

REGIE	Tarifs votés 2023	Tarifs votés 2024
Salle des Gardes		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition	20,00 €	25,00 €
Autre manifestation	24,00 €	30,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition	26,00 €	26,00 €
Autre manifestation	30,00 €	30,00 €
Salle Ancien Théâtre		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	45,00 €	50,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition		
Autre manifestation	45,00 €	45,00 €
Salle Duguesclin		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	50,00 €	55,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition		
Autre manifestation	50,00 €	50,00 €
Salle des Fêtes seule		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	82,00 €	90,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition	45,00 €	45,00 €
Autre manifestation	45,00 €	45,00 €
Vestiaire		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	30,00 €	30,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition	30,00 €	30,00 €
Autre manifestation	30,00 €	30,00 €
Salle des Fêtes + Vestiaire + Bar		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	100,00 €	120,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition	70,00 €	70,00 €
Autre manifestation	70,00 €	70,00 €
Salle de l'ancien OT		
* Hiver (1er novembre au 31 mars)		
Exposition		
Autre manifestation	45,00 €	50,00 €
* Eté (1er avril au 31 octobre)		
Exposition		
Autre manifestation	45,00 €	45,00 €

Location gratuite pour toutes les associations martelaises

Location gratuite pour réunion, assemblée générale...